

Travaux de voirie :

Pour améliorer la sécurisation des piétons, **deux nouveaux passages piétons** ont été créés :

- Angle rue du Lavoir et faubourg des moulins,

Pour augmenter le stationnement, **de nouvelles places** ont été créées :

- Rue du 19 mars 1962 (Gendarmerie) avec 9 nouveaux emplacements,
- Boulevard de la Porte Neuve avec un nouveau tracé.

Pour rappeler la priorité à droite sur le cours du Baron Raverat, **trois marquages de priorité** ont été peints au niveau des trois rues côté Sud (rue des Capucins, rue des Contamines et rue Auguste Ravier).

La rue du 19 mars 1982 est mise **en sens interdit en direction de la gendarmerie**. Un sens giratoire permet l'accès à la gendarmerie, au point de vidange des camping-cars et au PAV. Voir plan.

